Séance du vendredi 19 décembre 2025

D'après convocation du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf décembre à vingt heure, le Conseil Municipal de Fontaines d'Ozillac, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Maire.

Présents : Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU, Mr Sébastien NEVEU, Mme Corinne LANNEPAX, Mr Emmanuel LUTARD, Mr David CHAPEAU, Mr Jean-Christophe CAFFENNE, Mme Jennifer DIAS, Mr Dominique PETIT, Mr Christian VIDAL et Mme Laurence BERNARD.

Procuration : Mr Patrick FOUQUET donne pouvoir à Mme Marie-Danielle GIRAUDEAU,

Absents excusés : Mme Déborah OUVRARD, Mr Alexandre PAULAIS et Mme Brigitte ROUHEN.

Nombre de membres :
- en exercice 14
- présents 10
- votants 11
- Pouvoir 1

Le Conseil Municipal a désigné Mme Jennifer DIAS, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2025
- SDEER : Modification des statuts
- Personnel communal : Modification du tableau des emplois, après avis du CST.
- Projets 2026 : Panneaux photovoltaïques, Parking salle des fêtes, ...
- Informations : PSC, recensement, ...
- Questions diverses

1. Modification des effectifs

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique, articles L542-1 à L542-29 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991, articles 18 et 30.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 16 décembre 2025.

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des nécessités de service, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer et créer les postes suivants :

Filière	Suppression de 2 emplois permanents			Date d'effet
	Nombre	Grade	Temps	
Technique	1	Adjoint technique territorial	12 / 35ème	1er janvier 2026
Technique	1	Adjoint technique territorial	3,08 / 35ème	1er janvier 2026
	Création d'un emploi permanent			
Technique	1	Adjoint technique territorial	17,74 / 35ème	1er janvier 2026

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE, d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

. Suppression d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 12 / 35ème.
. Suppression d'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 3,08 / 35ème.
. Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique territorial à temps non complet, à raison de 17,74 / 35ième.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1er janvier 2026, annulant et remplaçant le précédent, comme suit :

Poste	Emploi	Titulaire ou contractuel	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire	Poste	
						Pourvu	Vacant
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif Principal 2ème Classe		C	0	35/35ème		1
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif Principal 1ère Classe	Titulaire	C	1	35/35ème	1	
FILIERE TECHNIQUE							
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Titulaire	C	1	35/35ème	1	
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial principal 2ème classe - Titulaire		C	0	35/35ème		1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique Principal 2ème classe titulaire	Titulaire	C	1	35/35ème	1	
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial principal 1ère classe – Titulaire		C	0	35/35ème		1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial		C	0	29/35ème		1
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	Contractuel	C	1	17,74/35ème	1	
Agent de restauration	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	C	1	25.33/35ème	1	
Agent de restauration	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe		C	0	25.33/35ème		1
FILIERE CULTURELLE							
Conseiller numérique	Chargé de projet numérique	Contractuel	C	1	35/35ème	1	
TOTAL				**6**			

2. Modification des statuts du SDEER (Autorité locale compétente du PCRS)

Madame le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Madame le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « *Activités accessoires* », il est inséré l'alinéa suivant :

  « *Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente.* »

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

3. Projets 2026

- Isolation à 1 € : La société EUROCOMBLES va passer à la salle des fêtes, à la mairie, au logement de l'école et au logement « Chez Pelletan ».

- Parking de la salle des fêtes : Mr Sébastien NEVEU expose à l'assemblée que le projet de fromagerie de sa fille est impossible en zone agricole et qu'il ne peut être envisagé près de la salle des fêtes, par manque de place et avec un coût supplémentaire (installation d'un compteur EDF). Il poursuivra donc cette réflexion avec un conseiller juridique.
  En conclusion, à ce jour, il n'y a pas de projet prévu à côté de la salle des fêtes.
  Mme le Maire présente donc les 3 scénarios envisagés par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Les membres présents sont d'accord pour un parking végétalisé avec une noue pour l'évacuation des eaux de pluie. Pour augmenter le nombre de places de stationnement, il est suggéré de raccourcir le chemin piéton enherbé. Il sera donc demandé au CAUE un nouveau scénario prenant en compte cette demande.
  D'autre part, Mr Sébastien NEVEU propose à l'assemblée un échange de terrain avec la mairie pour disposer de plus de terrain agricole.

  Ensuite, l'estimation du coût des travaux pourra être réalisée par la SEMDAS. Puis, des demandes de subventions pourront être faites auprès de l'Etat (amendes de Police) et de l'Agence de l'Eau.

- Les panneaux photovoltaïques pourront être posés sur le toit de la salle des fêtes en janvier 2026, avec l'accord d'ENEDIS. Auparavant, l'entreprise DUGENEST a effectué le démoussage (5 800 €).

- La Maison Etourneau est estimée par Mr Benoît ETOURNEAU entre 95 000 € et 105 000 €. La mairie a demandé une estimation au Service des Domaines. Pour cela, une visite est prévue le 9 janvier 2026.
  Deux hypothèses sont posées :
  . 1ère hypothèse : **Résidence Séniors** avec HABITAT 17 (Evaluation du projet et construction) et l'ADMR (gestion de la résidence et prestations). Pour l'ADMR, il faudrait plus de résidents (7 logements au minimum) pour être rentable avec une gestion par la commune. Le coût étant chiffré à 1 300 000 € (sans l'acquisition), cette hypothèse n'est pas retenue par les membres présents.
  . 2ème hypothèse : **Logements locatifs** avec 2 logements (98 m2 et 72 m2). Des demandes de subventions peuvent être faites auprès de l'Etat (DETR) et le Département.

  L'assemblée convient que la priorité aujourd'hui est **l'acquisition de la maison** et souhaite préparer le dossier pour que la nouvelle équipe municipale puisse s'en saisir et décider.

L'établissement public foncier (EPF) a fourni un questionnaire à remplir à Mme le Maire pour qu'ils puissent prévoir l'achat, avec une rétrocession à la commune dans 3 à 5 ans, sans frais, avec un remboursement échelonné. Dans 3 ans, la commune pourrait récupérer le bien.

4. Informations diverses

. La **PSC (Protection Sociale Complémentaire) Santé** a été adoptée. 3 agents adhèrent.

. Le **recensement** débutera le 16 janvier 2026.

. **L'épicerie Le KANTTU** a déposée son préavis. Le local commercial sera libre en avril 2026.

. Pour les **étrennes**, les membres présents s'ont d'accord pour offrir un bon d'achat de gâteau basque en indiquant une date de commande avant février 2026. Sera prévu également un pot de miel, un médaillon fait avec Mme Corinne LANNEPAX et les enfants de l'école, une tasse de Noël confectionnée aux ateliers d'origami et une brochure de la communauté de communes. Les Nouvelles de Fontaines seront distribuées plus tard.

. Pour les **vœux de Mme le Maire**, il est prévu un diaporama et, pour se régaler, des galettes, du cidre, de la clairette des clémentines et du chocolat.

. Le **Téléthon** 2025 a permis de donner 441 € à l'AFM.

. Le **Marché de Noël** 2025 a été une belle réussite.

5. Questions diverses

. Mme Laurence BERNARD exprime sa satisfaction pour le nouvel aménagement des containers poubelles à Pradier réalisé par les employés communaux.

. Mr Emmanuel LUTARD signale la coloration de l'eau chaude à la Maison des associations. Cela est peut-être dû en raison de sa faible utilisation. Une purge pourrait être faite.

. Un accident de voiture a eu lieu dans le centre bourg, rue Saint Laurent dans le virage ... Mme le Maire a fait une demande au Département pour améliorer la signalisation du virage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.
Suivent les signatures,

Marie-Danielle	Sébastien NEVEU	Corinne LANNEPAX	Emmanuel LUTARD
David CHAPEAU	Jean-Christophe CAFFENNE	Patrick FOUQUET Absent excusé Donne procuration à Mme Marie-Danielle Giraudeau	Déborah OUVRARD Absente excusée
Jennifer DIAS	Dominique PETIT	Alexandre PAULAIS Absent excusé	Brigitte ROUHEN Absente excusée
Laurence BERNARD	Christian VIDAL		